



FOURNITURES POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – ANNÉE 2020 / 2021

Un sac comportant visiblement NOM PRÉNOM de l'élève.

Une tenue de sport marquée **TRÈS LISIBLEMENT** au NOM et Prénom de l'élève (en cas de perte) :

- 2 tee-shirts Dupanloup. Les élèves pratiquent l'EPS avec le tee-shirt de Dupanloup (*il est souhaitable d'en détenir 2 exemplaires pour le change et l'alternance*). L'achat des tee-shirts s'effectue à l'accueil, les deux premiers jours de l'année scolaire, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (7 euros l'unité).
- Des chaussures de sport type running ou tennis, épaisses de 1 à 2 cm au niveau de la semelle complète réservées à l'EPS. Seul ce type de chaussures sera admis, « baskets » de mode, skates et montantes sont interdites.
- 1 paire de chaussettes de rechange,
- 2 brassières de sport **obligatoires** pour les filles
- **Selon la météo** : 2 sweats sans motif imposant / 1 coupe-vent imperméable avec capuche / 2 survêtements pantalons jogging **ou** 2 leggings de sport **longs, opaques, épais, de couleur foncée** / 2 shorts de sport (de longueur minimum mi-cuisses) de **couleur foncée** / des gants **fins isolants froid avec zones de grip sport.**

* rugby / boxe Française : le port d'un protège-dents est recommandé par précaution même si le Rugby à toucher et la boxe en touche restent notre priorité.

Pour les 6^e uniquement (natation)

- un maillot de bain, obligatoirement 1 pièce pour les filles et boxer pour les garçons (short de bain interdit)
- un bonnet
- des lunettes de natation (pas de masque de plongée)
- une serviette de bain
- produits de douche

Petit matériel spécifique (si mesures sanitaires)

- corde à sauter en plastique
- tapis de sol (type yoga)
- 3 balles de tennis

Rappel :

Une tenue discrète, propre et adaptée au travail est exigée. En conséquence les vêtements sales ou déchirés, anormalement courts, larges ou moulants (type caleçons, leggings..), laissant apparaître les sous-vêtements, ou comportant de grandes inscriptions ou dessins ne sont pas acceptés. En cas de tenue inappropriée, le responsable de division pourra interdire à l'élève d'entrer en classe. Les survêtements ou joggings ne doivent être portés qu'en cours d'EPS. Le maquillage très discret est toléré, seul le vernis à ongles incolore est accepté. Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'élève.